Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260511-26_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-UNIAC

SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 05/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 05/05/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Pierre VITRE, Marc DEBERLES, Christelle LAMOUR, Jérôme LE MASSON, Aurélie GERARD, Jean-François DELYS, Florie TOXE GUICHARD, Alexis BOUCHARD, Lenaïg LE BAIL
Excusés et représentés par pouvoir: Laëtitia MAZURE (donne pouvoir à : Hervé LESNÉ), Aurélie BEAUTRAIS (donne pouvoir à Jean-François DELYS), Cédric GRASLAND (donne pouvoir à Jérôme LE MASSON), Morgane GÉRARD (donne pouvoir à Florie TOXE), Karine PASSILLY (donne pouvoir à Alexis BOUCHARD)
Président de séance : Hervé LESNÉ
Secrétaire de séance : Marc DEBERLES

26.23 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

Vu le projet de procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2026

Considérant que les séances publiques du conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal ayant pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance

Considérant que le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 avril 2026, les membres du conseil ont donné leur approbation (12 pour, 3 contre).

Le procès-verbal sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Saint-Uniac, et un exemplaire papier sera tenu à la disposition du public au secrétariat général de la mairie.

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Le Maire, Hervé LESNÉ